

FR

Manuel pour le formulaire modèle Y 32 (Explications relatives au vote pour le Parlement européen aux Pays-Bas)

**Ce manuel va vous aider à remplir le formulaire modèle Y 32.
Remplissez le formulaire Y 32 uniquement en néerlandais.
Faites-le de préférence en majuscules.**

Le formulaire Y 32 est destiné aux ressortissants non néerlandais résidant aux Pays-Bas et ayant la nationalité d'un autre État membre de l'Union européenne (UE). Le formulaire Y 32 vous permet de signaler que vous voulez participer à l'élection des députés au Parlement européen aux Pays-Bas (et donc voter pour les députés néerlandais) et non dans l'État membre de l'UE dont vous êtes ressortissant. Si vous souhaitez voter pour le Parlement européen dans le pays de l'UE dont vous avez la nationalité, ne remplissez pas le formulaire Y 32.

Une fois la déclaration (formulaire Y 32) transmise, vous êtes inscrit comme électeur aux Pays-Bas pour les élections au Parlement européen. Vous resterez inscrit en tant que tel tant que vous résiderez aux Pays-Bas. Si vous souhaitez voter à nouveau dans le pays de l'UE dont vous êtes ressortissant, veuillez contacter la commune néerlandaise où vous résidez pour y retirer la déclaration Y 32, et adressez-vous aux autorités compétentes du pays de l'UE dont vous êtes ressortissant.

Date limite d'inscription

La déclaration Y 32 doit être reçue par la commune néerlandaise où vous êtes inscrit (votre commune de résidence) au plus tard 44 jours avant la date de l'élection. Vous recevrez alors de votre commune une carte d'électeur avec laquelle vous pourrez voter aux Pays-Bas pour l'élection des députés au Parlement européen.

Obligation d'identification

Veuillez joindre une copie de votre pièce d'identité valide au formulaire rempli et signé. Sont acceptés comme preuve d'identité valide

- votre passeport valide des Pays-Bas ou d'un autre pays de l'UE ;
- votre permis de conduire valide, délivré par les Pays-Bas ou un autre pays de l'UE ;
- votre carte d'identité néerlandaise ;
- un document qu'un ressortissant étranger doit posséder en vertu de la Loi sur les étrangers de 2000 pour établir son identité, sa nationalité et son statut de résident.

Attention !

Vous ne disposez que d'une seule voix lors de l'élection des députés européens. Il est interdit de voter à la fois aux Pays-Bas et dans le pays de l'UE dont vous êtes ressortissant pour l'élection des députés au Parlement européen. Si vous votez deux fois, vous êtes passible d'une peine d'emprisonnement de maximum un mois ou d'une amende.

Traduction des passages/concepts du formulaire Y 32

En haut du formulaire, il est indiqué :

- Cette déclaration (modèle Y 32) doit parvenir à la commune néerlandaise où vous êtes inscrit (votre commune de résidence) au plus tard 44 jours avant la date des élections. Pour les élections du Parlement européen de juin 2024, il s'agit du 23 avril 2024 au plus tard. L'adresse d'expédition figure dans la lettre d'accompagnement. Vous recevrez ensuite une carte d'électeur de votre commune, avec laquelle vous pourrez voter aux Pays-Bas pour les élections du Parlement européen ;
- Il vous faut joindre au formulaire rempli et signé une copie de :
 - votre passeport valide des Pays-Bas ou d'un autre pays de l'UE, ou
 - votre permis de conduire valide des Pays-Bas ou d'un autre pays de l'UE, ou
 - votre carte d'identité néerlandaise, ou
 - un document qu'un ressortissant étranger doit posséder en vertu de la Loi sur les étrangers de 2000 pour établir son identité, sa nationalité et son statut de résident.

Il vous est demandé de remplir le formulaire en utilisant de préférence des lettres majuscules.

Au point 1, il vous est demandé d'indiquer vos coordonnées.

	Traduction :
naam, voornaam en overige voorletters	nom, prénom et autres initiales
meisjesnaam (indien van toepassing)	nom de jeune fille (le cas échéant)
man / vrouw	homme / femme
adres, woonplaats, EU-land (Nederland)	adresse, domicile, pays de l'UE (Pays-Bas)
geboortedatum, geboorteplaats	date de naissance, lieu de naissance
Adres en woonplaats waar u het laatst als kiezer was geregistreerd in de lidstaat waarvan u de nationaliteit heeft	Adresse et domicile où vous avez été inscrit en dernier comme électeur dans l'État membre dont vous êtes ressortissant ¹)
adres, plaats, EU-land	adresse, localité, pays de l'UE

Au point 2 figure votre déclaration: « Je déclare que je ne suis pas déchu du droit de vote et que je ne participerai pas à l'élection des députés du Parlement européen dans un autre État membre de l'Union européenne. »

Il vous est demandé de dater et de signer ici.

¹ Il s'agit de la localité dans l'État membre de l'UE dont vous êtes ressortissant, où vous avez été inscrit en dernier lieu en tant qu'électeur. Il ne s'agit pas nécessairement de l'État membre de l'UE d'où vous avez déménagé pour les Pays-Bas. En effet, il se peut que vous ayez vécu auparavant dans un autre État membre de l'UE.
Il se peut que cela ne vous concerne pas. Dans ce cas, indiquez-le ici (« n.v.t. »).